



**Membres du Conseil municipal : 29**  
**Membres en exercice : 29**  
**Présents : 20 Absents : 09**  
**Suffrages exprimés : 24**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT**  
**Haute-Garonne**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/08 du 08 décembre 2022

**D. 2022/08-24 – FINANCES LOCALES – Plan financement – TVX Mairie**

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ARNAUD Olivier, BALLAND Sandrine, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, MARCONIS Monique, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** ALIS Laure, BALLAND Sandrine, SMIDTS Roberte.

**Absents excusés :** ALONSO Christophe, DIU Sandrine, MOINE Magali.

**Pouvoirs :** ABAD-LAHIRLE Nadine à LE GAC, LEPEE Guillaume à BINET, PILIPCZUK Gregory à SIGAL, TORNOS Muriel à DUSSART.

*Les conseillers ont été convoqués le 02 décembre 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Le projet est de regrouper les services administratifs municipaux en effectuant une restructuration des locaux de l'ancienne école maternelle et des espaces de la Mairie : 20 agents répartis en 3 services sont concernés : administratif, périscolaire et urbanisme.

Pour la Mairie cela impliquera donc une rénovation et une extension de l'ensemble des bureaux en fermant un préau non utilisé, en aménageant des surfaces non exploitées, en réalisant des liaisons à construire entre les bâtiments, et en optimisant les surfaces pour les équipements techniques et archives.

Depuis le lancement du projet et la première estimation APD, la hausse des coûts des matériaux a engendré une évolution de 47% sur l'enveloppe initiale. Le choix a donc été fait de retravailler le projet dans son ensemble afin de diminuer les coûts. Cette modification du projet explique les montants ci-dessous, différents de ceux du plan de financement déposé au titre de l'année 2022.

Afin d'assurer la continuité des services de la mairie, les travaux seront réalisés en 2 phases : la 1<sup>ère</sup> phase consiste à réhabiliter la partie nord des bâtiments, inoccupée à ce jour ; elle sera réalisée en 2023 pour un montant de 1 498 000.00€. Pour la deuxième phase, l'ensemble des agents de la mairie intégreront les bureaux aménagés lors de la 1<sup>ère</sup> phase, permettant ainsi la réalisation des travaux sur la partie sud des bâtiments ; elle sera réalisée en 2024 pour un montant de 1 197 000.00€.

## Plan de financement

Afin de financer ce projet estimé en phase APD à 2 695 000,00 HT (tranche 1 : 1 498 000.00€ / Tranche 2 : 1 197 000.00€), la ville sollicite le concours de l'Etat (via le CRTE signé entre la communauté de Communes du Frontonnais et l'Etat) et du Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Etat via le CRTE inscrit dans l'axe 1 en deux phases 2023 2024	2023	12.38%	300 000.00	Sollicité
	2024	9.88%	300 000.00	À Solliciter
Contrat de territoire en deux phases 2022 2023	2022	9.67%	260 400.00	Octroyé
	2023	11.13%	300 000.00	Sollicité
Autofinancement		56.94 %	1 543 426.50	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE le projet tel que présenté,  
APPROUVE le plan de financement proposé.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme, le 09/12/2022*

*Au registre sont les signatures*

La Maire,



**Sandrine SIGAL**

